

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRESCRIPTION D'ENBREL

1. Qu'est ce que l'Enbrel

L'Enbrel est une biothérapie appartenant à la classe des traitements dirigés contre le TNF (tumor necrosis factor), substance (cytokine) impliquée dans l'inflammation articulaire, fabriquée par certaines cellules de l'organisme. Ce traitement est proposé depuis plusieurs années aux enfants ayant une arthrite juvénile souvent en deuxième ou en troisième intention, après un échec, une réponse insuffisante ou une mauvaise tolérance du méthotrexate. Il permet souvent d'obtenir une régression des atteintes articulaires. Ce traitement est autorisé à partir de l'âge de quatre ans. Cependant il peut parfois être prescrit chez des enfants plus jeunes par un pédiatre rhumatologue. Il est parfois utilisé également pour le traitement de certaines autres pathologies. Dans certains cas, l'Enbrel est utilisé en association avec le méthotrexate.

Son utilisation nécessite des précautions et une surveillance particulière.

2. Comment doit on l'administrer ?

Ce traitement s'administre une ou deux fois par semaine par injection sous-cutanée. Il doit être conservé entre 2 et 8 degrés (au frigidaire), et sorti du frigidaire environs une demi-heure avant l'injection. Il est possible d'appliquer une pommade anesthésique locale (Emla...) avant l'injection.

3. Quels sont les effets secondaires ?

Réactions fréquentes

Réactions cutanées : la survenue de réaction (rougeur, gonflement) au point d'injection est fréquente, et a tendance à diminuer avec le temps. D'autres atteintes cutanées plus diffuses peuvent survenir et nécessitent une évaluation médicale rapide

Infections : il est possible que le traitement augmente la fréquence d'infections banales

Réactions rares ou très rares

Infections sévères: il existe un risque de survenue d'infection, possiblement grave au cours du traitement par Enbrel. Chez l'adulte, il existe un risque accru de survenue de tuberculose, nécessitant un dépistage systématique avant de commencer le traitement (radiographie de thorax, tubertest).

Fièvre, réactions allergiques

Manifestations auto-immunes : l'apparition de certains auto-anticorps (anticorps dirigés contre certaines cellules de l'organisme) est fréquente mais est exceptionnellement associée à la survenue d'une véritable maladie auto-immune

Manifestations neurologiques : de rares cas d'atteinte neurologique ont été décrits chez l'enfant et chez l'adulte : la survenue de fourmillements, de troubles visuels, de trouble de la marche ou de l'équilibre, de paralysie, de troubles du comportement ou de tout autre signe neurologique anormal impose de contacter en urgence le pédiatre rhumatologue.

Manifestations cutanées : psoriasis ou vascularite

Manifestations hématologiques : Baisse des globules blancs, des plaquettes, et plus rarement des globules rouges

Manifestations hépatiques : Hépatite (élévation des transaminases)

Manifestations rénales: Insuffisance rénale (élévation du taux sanguin de créatinine)

La plupart de ces manifestations régressent à l'arrêt du traitement.

Effets secondaires à long terme

La possibilité d'une augmentation de la survenue de cancers lors d'un traitement par anti-TNF est discutée. Des cas de cancers ont été rapportés chez des patients traités par un

médicament anti-TNF, mais pas de façon plus importante que chez des patients ayant la même pathologie ne recevant pas ce traitement.

4. Quelles précautions ?

Un test tuberculinique et au moindre doute une radiographie de thorax seront effectués avant traitement pour éliminer l'existence d'une tuberculose

La survenue de fièvre et/ou de tout signe inhabituel nécessite un contact rapide avec votre médecin rhumatologue. La survenue d'une infection sévère justifie l'arrêt du traitement.

Les vaccins vivants (Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR), varicelle, BCG, fièvre jaune, variole, polio par voie buccale) sont contre-indiqués. Dans certaines circonstances certains de ces vaccins (fièvre jaune, ROR) peuvent être administrés après avis spécialisé.

La vaccination antipneumococcique est conseillée avant le début du traitement, ainsi que la vaccination anti-grippale annuelle. Il convient de s'assurer que le calendrier vaccinal est bien à jour avant de commencer le traitement.

Des contrôles biologiques (NFS, bilan hépatique, bilan rénal) peuvent être effectués à une fréquence déterminée par le médecin spécialiste.

En cas d'intervention chirurgicale ou de soins dentaires, il convient d'informer votre médecin du traitement par Enbrel

Une contraception est recommandée chez l'adolescente ayant une activité sexuelle. En cas de grossesse survenue sous Enbrel, contacter le médecin spécialiste.

La survenue de réactions cutanées au point d'injection n'impose pas l'arrêt du traitement

5. En cas de voyage

L'Enbrel doit être conservé à une température comprise entre 2 et 8°C. Vous devrez demander à votre médecin un certificat justifiant le transport de seringues pour le traitement.

Médecin référent :